

FICHE D'INFORMATION – BÉTON CIRÉ DÉCORATIF

Nature du produit

Le béton ciré que nous appliquons est un revêtement décoratif mince, composé de ciment, de résine, d'additifs techniques et de pigments minéraux. Il s'agit d'un mortier spatulé appliqué manuellement, destiné à créer des surfaces continues, contemporaines et esthétiques.

Épaisseur du revêtement

L'épaisseur finale du béton ciré est d'environ 2 mm. Ce faible millimétrage implique que le revêtement épouse le support existant. La qualité, la planéité et la stabilité du support sont donc déterminantes pour le rendu et la durabilité.

Rendu esthétique – Produit unique

Chaque surface en béton ciré est unique et non reproductible à l'identique. Des nuances, variations de teinte, effets de matière et marques d'application peuvent apparaître. Ces caractéristiques font partie intégrante de l'esthétique du béton ciré et ne constituent pas des défauts.

Couleurs disponibles

Une palette d'environ 90 teintes est proposée. Les nuances peuvent varier légèrement selon le support, la lumière et la technique d'application.

Résistance et usage

Le béton ciré présente une résistance comparable à celle d'un parquet. Il est adapté à un usage résidentiel normal, mais n'a pas la dureté d'un carrelage ou d'une pierre naturelle. Des marques d'usage peuvent apparaître avec le temps.

Fissures et support

Le béton ciré que nous appliquons est un revêtement millimétrique qui, en tant que tel, ne fissure pas. Toute fissuration éventuelle provient nécessairement du support sous-jacent et non du produit lui-même.

Plinthes et retouches de peinture

La pose des plinthes ainsi que les retouches de peinture après notre intervention sont à la charge du client et ne sont pas incluses dans notre prestation.

Limite de mission et points de vigilance

Nous ne sommes ni maîtres d'œuvre ni architectes et n'assurons aucune coordination de chantier. Tout traitement particulier (fissures, retraits, dilatations, rives, seuils, liaisons avec d'autres revêtements, etc.) doit être défini et validé en amont avec le maître d'œuvre ou le professionnel en charge du suivi de chantier. Sur plancher chauffant neuf, une première mise en chauffe réglementaire est obligatoire avant notre intervention. Les différences de niveaux ne sont pas traitées par notre prestation. Lorsqu'un joint de dilatation ou de fractionnement existe dans le support, il doit être reproduit par un sciage et reste visible.

Planning et conditions d'intervention

Dans des conditions idéales, la mise en œuvre du béton ciré nécessite cinq jours de travail complet. Aucune coactivité ni circulation ne sont possibles pendant toute la durée de l'intervention. Le système atteint sa performance mécanique maximale après plusieurs jours de séchage.

Matisse

40 rue de la Minée 44220 Couëron contact@matisse-nantes.fr Tel. 02 40 74 49 44

SAS AU CAPITAL DE 300 000 €

SIRET 424 994 630 00079

IBAN FR76 1027 8361 3400 0138 6480 358

BIC/SWIFT : CMCIFR2A



Le LucemChoc® est un revêtement poreux à base de ciment. La finition le protège des tâches éventuelles, des salissures et du vieillissement. Elle donne également une luminosité aux sols et met en valeur les couleurs.

La notion de durabilité est pleinement satisfaite si le local est destiné à un usage normal et que l'entretien du sol est adapté.

Mise en service des sols

Le Système LucemChoc® doit durcir à cœur. Respecter les délais suivants :

- ▶ **Avant 7 jours**
 - ▶ Ne pas poser de meubles
 - ▶ Ne pas soumettre à l'eau
- ▶ **Avant 15 jours**
 - ▶ Nettoyer rapidement la surface en cas de renversement accidentel de produit domestique ou d'un encrassement important.

Entretien

Matériel et produits

De manière générale, prendre le même soin à l'entretien que pour un parquet vitrifié. Il faut donc suivre quelques règles de base très simples qui permettront de conserver votre sol pendant de nombreuses années.

Nettoyer le sol avec le nettoyant LucemCare® à l'aide d'une laveuse de type **TWIST** de chez GIORDA munie d'un **pad IMOP rouge** de chez GIORDA.

En l'absence de laveuse, le nettoyage peut se faire avec une lavette ou une serpillière mais il sera moins efficace.

Dans tous les cas vérifier l'absence d'eau résiduelle au sol après lavage.

Le **pad mélamine** est à utiliser pour l'enlèvement de gomme de chaussure, trace de mobilier, etc. Ne pas utiliser à sec mais avec de l'eau claire, ou bien avec le LucemCare® dilué à l'eau.

- ▶ *Proscrire les détergents agressifs tels que l'ammoniaque, le vinaigre, l'eau de Javel, les nettoyants multiusages, acides ou anticalcaires.*
- ▶ *Proscrire les nettoyeurs vapeur.*

Dosage et fréquence

Le dosage du LucemCare® et la fréquence de nettoyage sont à adapter à la sollicitation du sol.

En usage normal, nettoyer les sols 1 à 2 fois par semaine

- ▶ *Pour le dosage du LucemCare®, se référer à sa fiche technique.*

Prévention

Un usage normal suppose que des précautions d'accès soient prises afin de protéger le sol de tout risque d'usure provoquée par l'apport d'éléments abrasifs tels que sable, gravillons, piètements du mobilier, roulettes inadaptées, etc.

- ▶ Dans ce cadre, il est recommandé de placer un paillason devant la porte d'entrée et des patins de protection en feutre sous les pieds des meubles, tables ou fauteuils.
- ▶ Pour les chaises de bureau, préférer des roulettes spéciales sols durs avec des bandes de roulement souples et incolores.
- ▶ *Eviter de poser à même le sol les objets pouvant enfermer de l'humidité (pot de fleur, gamelle de chien, etc.).*

Marquage au sol

Le marquage au sol est vivement déconseillé.

La seule alternative serait l'utilisation de bandes avec masse adhésive à effet différentiel ou l'utilisation de plaques signalétiques à micro-ventouses.

Régénération

L'utilisation de l'émulsion TASKI Jontec Matt, Luna ou Eternum prolonge la durée de vie de la finition. Elle protège de l'usure, ravive les surfaces ternies et estompe les rayures superficielles.

L'application se fait sur sol propre.

Les accumulations d'émulsion peuvent s'encrasser. Dans ce cas, les retirer avec le décapant TASKI Jontec Futur avant l'application d'une nouvelle couche.

Fréquence

La fréquence d'application de l'émulsion dépend de la fréquentation et de l'usage des pièces :

- ▶ Chambres : 1 fois par an
- ▶ Lieux publics : tous les 2 ou 3 mois
- ▶ Pièces à vivre : 2 fois par an
- ▶ Lieux extrêmes : tous les mois